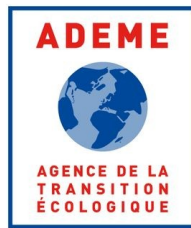




**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 21/01/22.

LA VILLE D'AURILLAC LAURÉATE DE DEUX APPELS À PROJETS POUR LE RECYCLAGE DES FRICHES

Un investissement et un soutien exceptionnels de l'État à hauteur de 3,2 M€ via le plan de relance pour la cité géraldienne

La reconquête des friches urbaines représente un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires. En effet, ces surfaces déjà artificialisées constituent un gisement foncier que l'on peut mobiliser pour limiter l'étalement urbain, éviter la consommation d'espaces naturels et redynamiser les centres-bourgs.

Le préfet du Cantal, accompagné des services de la Direction départementale des territoires, a grandement porté auprès du préfet de région et de l'Ademe le projet de la dépollution et la réhabilitation de la friche Engie à Aurillac. Cette forte mobilisation des services de l'Etat a abouti à l'accompagnement financier très conséquent du plan France Relance à hauteur de :

- **1.261.500 € sur le fonds friches porté par les préfets de région** pour le recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé dans le cadre d'opérations déficitaires d'aménagement urbain ;
- **1.947.000 € sur le fonds friches porté par l'ADEME** pour la reconversion des friches polluées issues d'anciens sites industriels (installation classée pour la protection de l'environnement) ou sites miniers.

Comme beaucoup de villes moyennes, Aurillac est aujourd'hui confrontée à un enjeu de redynamisation de son centre-ville, qui connaît notamment un phénomène de perte d'attractivité au bénéfice des espaces périurbains.

Cet appui financier remarquable du plan France Relance permettra d'accélérer la démolition et la dépollution de ce site qui devrait, à terme, accueillir un ensemble urbain structurant, situé à l'entrée de la Ville d'Aurillac, en proximité immédiate du centre ancien.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Afin d'inverser cette tendance et dans le cadre de la libération (aujourd'hui effective) du site historique d'EDF-GDF (friche Engie), la commune d'Aurillac a proposé dès 2017 un projet de reconquête urbaine en faveur d'une nouvelle attractivité de ce site stratégique en cœur de ville (friche Engie / parking du Foirail / cours d'Angoulême). Pour ce faire, la Ville d'Aurillac s'est rapprochée d'Engie afin d'étudier les modalités techniques et économiques de l'acquisition et de la dépollution de cette friche, conditions préalables et indispensables à la réalisation du projet global envisagé (projet European).



RECYCLAGE
DES FRICHES

FranceRelance soutient la réhabilitation de la friche Engie, pour accompagner la ville d'Aurillac dans son projet destiné à revitaliser le centre bourg tout en limitant l'impact environnemental.



**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC